

GenSight Biologics publie sa situation de trésorerie et les revenus du programme d'Autorisation d'Accès Compassionnel (AAC) au 31 mars 2026

Paris, France, le 7 avril 2026, 18h00 CET – GenSight Biologics (Euronext : SIGHT, ISIN : FR0013183985, éligible PEA-PME), société biopharmaceutique dédiée au développement et à la commercialisation de thérapies géniques innovantes pour les maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central, publie aujourd'hui sa situation de trésorerie et les revenus de son programme d'Autorisation d'Accès Compassionnel (AAC) au 31 mars 2026.

Situation de trésorerie au 31 mars 2026

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GenSight Biologics s'élevaient à 3,2 millions d'euros au 31 mars 2026, contre 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2025.

La consommation de trésorerie d'exploitation au premier trimestre 2026 reflète principalement la préparation et la gestion des programmes d'accès compassionnel pour GS010, notamment en France, ainsi que la préparation de l'étude de Phase III RECOVER, pour GS010/LUMEVOQ®, la thérapie génique de GenSight Biologics dans la Neuropathie Optique Héritaire de Leber (NOHL).¹

Le 10 mars 2026, la Société a levé près de 1,7 million d'euros sous forme d'actions et de bons de souscription, y compris des bons de souscription préfinancés. L'objectif de cette levée de fonds était de fournir à la Société une réserve de trésorerie pour absorber d'éventuels retards de paiement du système hospitalier français.

Revenus du programme d'Autorisation d'Accès Compassionnel (AAC)

À la suite de [l'autorisation en mars des premières demandes nominatives](#) en France, un premier groupe de patients du programme d'AAC GS010 a été traité à l'Hôpital national des 15-20 à Paris dans le courant du même mois.

Les premiers revenus du programme d'AAC ont été enregistrés en mars 2026 et se sont élevés à 2,6 millions d'euros.

À la suite de la réforme de juillet 2021 en France (Décret n° 2021-869 du 30 juin 2021 relatif aux autorisations d'accès précoce et compassionnel), les entreprises sont tenues d'effectuer des versements calculés sur la base des indemnités perçues au cours d'une année civile selon un barème de remises progressif, ces versements étant exigibles en novembre de l'année suivante. En conséquence, la Société sera tenue de payer une remise en novembre 2027 sur la base des revenus reçus au titre du programme d'accès compassionnel français de 2026 uniquement, qui devrait se situer entre 10 % et 35 %.

Les revenus devant être enregistrés dans les états financiers de la Société sont également soumis à une remise potentielle payable lors de la commercialisation du médicament.

Le prix du traitement dans le cadre du programme d'AAC pour GS010/LUMEVOQ® a été fixé à 425 000 € par injection.

D'autres traitements sont programmés pour avril 2026, et la Société prévoit également de lancer le programme payant d'accès précoce en Israël au deuxième trimestre 2026.

¹ GS010/LUMEVOQ® n'a pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché en France ni dans aucun autre pays ; il n'est donc pas disponible dans le commerce.

Horizon de trésorerie

Bien que la Société ne soit pas en mesure de prévoir le calendrier précis des traitements et des paiements associés dans le cadre de ses différents programmes d'accès compassionnel (en particulier en France et en Israël) au cours de l'année à venir, la Direction estime actuellement que les revenus cumulés de ces programmes en 2026 devraient être suffisants pour couvrir les charges d'exploitation sur cette période, à l'exclusion des coûts liés au nouvel essai clinique de Phase III RECOVER, y compris certains coûts de fabrication liés à l'étude.

Agenda financier

GenSight Biologics tiendra son Assemblée Générale Annuelle le 19 mai 2026.

Contact

GenSight Biologics

Directeur Administratif et Financier

Jan Eryk Umiastowski

jeumiastowski@gensight-biologics.com

À propos de GenSight Biologics

GenSight Biologics S.A. est une société biopharmaceutique en phase clinique, spécialisée dans le développement et la commercialisation de thérapies géniques innovantes pour les maladies neurodégénératives de la rétine et les troubles du système nerveux central. Le portefeuille de GenSight Biologics repose sur deux plateformes technologiques clés : le Mitochondrial Targeting Sequence (MTS) et l'optogénétique, visant à préserver ou restaurer la vision des patients atteints de maladies rétinienne cécitantes. Le principal candidat médicament de la Société, GS010 (lenadogene nolparvovec), est destiné à traiter la neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL), une maladie mitochondriale rare qui provoque une cécité irréversible chez les adolescents et les jeunes adultes. GS010 est actuellement en cours de développement clinique et n'a pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché en France ni dans aucun autre pays. Il n'est pas disponible dans le commerce. Grâce à son approche fondée sur la thérapie génique, les candidats de GenSight Biologics sont conçus pour être administrés en injection intravitréenne unique par œil, afin d'offrir aux patients une récupération visuelle fonctionnelle durable.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations concernant les perspectives de développement de produits et les projections financières. Ces déclarations ne constituent pas des garanties de performance future et impliquent des risques et des incertitudes. Une liste et une description plus en détail des risques et des incertitudes qui pourraient entraîner une différence sensible entre les résultats réels et ceux énoncés dans les déclarations prospectives du présent communiqué de presse figurent dans les documents réglementaires déposés par GenSight Biologics auprès de l'*Autorité des Marchés Financiers*. Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives et estimations, qui ne sont valables qu'à la date du présent document. À l'exception de ce qui est requis par la loi applicable, GenSight Biologics ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser les informations contenues dans le présent communiqué de presse.

Informations détaillées

Des informations détaillées concernant la Société, notamment son activité, ses informations financières, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risques associés figurent (i) dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 de la Société déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2025, sous le numéro D.25-0234 (le « DEU 2024 »). Ce document, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sont accessibles sur le site internet de la Société (www.gensight-biologics.com) et/ou de l'AMF (www.amf-france.org). Votre attention est attirée sur les facteurs de risque liés à la Société et à ses activités présentées au chapitre 3 de son DEU 2024, en particulier le risque de liquidité présenté au chapitre 3.1.1.